

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 08517 Numéro SIREN : 350 959 094 Nom ou dénomination : AVENIR URBAIN

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2022 sous le numéro de dépôt 134228



20221342282022

DATE DEPOT : 10/10/2022

N° DE DEPOT : 134228

N° GESTION : 1989B08517

N° SIREN : 350959094

DENOMINATION : AVENIR URBAIN

ADRESSE : 19 RUE DE POITOU 75003 PARIS

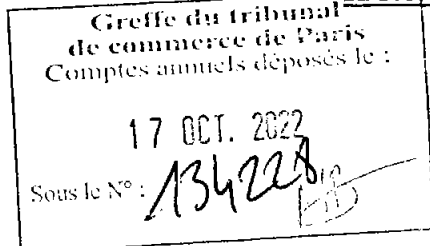
MILLESIME : 2022

AVENIR URBAIN

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622 €

Siège Social : 19 Rue de Poitou 75003 PARIS

R.C.S. PARIS B 350 959 094



**COPIE CERTIFIEE
CONFORME**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MARS 2022**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice 41 924.34 €

En totalité au compte de report à nouveau qui présente ainsi un solde de 9 498.63 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été versé de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 MARS 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

AVENIR URBAIN
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622 €
Siège Social : 19 Rue de Poitou 75003 PARIS
R.C.S. PARIS B 350 959 094

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 25 MARS 2022**

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2021.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice 41 924.34 €

En totalité au compte de report à nouveau qui présente ainsi un solde de 9 498.63 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été versé de dividendes au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve la poursuite des conventions antérieurement approuvées.



AVENIR URBAIN
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622 €
Siège Social : 19 Rue de Poitou 75003 PARIS
R.C.S. PARIS B 350 959 094

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 25 mars 2022

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous n'avons quasiment eu aucune activité sur cet exercice.

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de seulement 2.160 € contre 51.189 € sur l'exercice précédent. Ces mauvais chiffres ne nous ont pas permis d'équilibrer nos comptes annuels que dégagent une perte de nette de 41.924 € contre une perte nette de 68.256 € l'année dernière.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er octobre 2021 sont les suivants :

Nous espérons revenir à des chiffres proches de ceux obtenus avant COVID.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 30 septembre 2021, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé 2.160 €.



Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 €.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 14 201 €.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 44 085 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 41 924 €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 0 euros des produits et frais financiers, il s'établit – 41 924 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0 €,
- de l'impôt sur les sociétés de 0 €,

L'exercice clos le 30 septembre 2021 se traduit par une perte de 41 924 €.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 41 924 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Perte de l'exercice	41 924.34 €
---------------------	-------------

En totalité au compte de report à nouveau qui présente ainsi un solde de 9 498.63 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été versé de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 17 883 €.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102020	et clos le	30092021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL AVENIR URBAIN	19 rue de Poitou
SIRET 3 5 0 9 5 9 0 9 4 0 0 0 1 1	75003 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE
Activités exercées Architecture
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 28%	Déficit 41 924
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-D A		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octes A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater VV
---	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ACEVEX 63 rue Charles de Gaulle 78730 ST ARNOULT EN YVELINES Tél: 0130412845		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Date: 15/01/2022 Lieu: PARIS	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Qualité et nom du signataire: GERANT	
		Signature: GIRAUD Pierre Alexandre	

Désignation de l'entreprise SARL Avenir UrbainNéant ☐Adresse de l'entreprise 19 rue de Poitou75003 PARISNuméro SIRET * 3 5 0 9 5 9 0 9 4 0 0 0 1 1Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 0 0 9 2 0 2 1</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 0 0 9 2 0 2 0</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	54 549	4 522
	Immobilisations financières * (1)	040	042	120	120
	Total I (5)	044	048	54 549	4 642
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	37 000	33 500
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070		23 037
	{ Autres * (3)	072	074	15 175	13 525
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		10 453
	Charges constatées d'avance *	092	094	187	1 700
	Total II	096	098	52 361	82 215
	Total général (I+II)	110	112	54 557	86 858
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 622	7 622
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		762	762
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134		51 423	119 679
	Résultat de l'exercice	136		(41 924)	(68 256)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		17 883	59 807
	Provisions pour risques et charges Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		15 439	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 699	17 059
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 11 664)	172		19 537	9 991
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		36 674	27 050
Total général (I + II + III)		180		54 557	86 858
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 752, 3e alinéa
A du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise SARL Avenir Urbain

Neant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 2 1
Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210		
	Production vendue	biens	215	214		
		services *	217	218	2 160	51 189
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	2 161	51 189
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	26 443	41 388
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	252	994	1 562
	Rémunérations du personnel *			250		13 500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	14 201	14 477
	Dotations aux amortissements *			254	2 446	2 689
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		0	830
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	44 085	74 445
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(41 924)	(23 256)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280		
	Produits exceptionnels		(IV)	290		
	Charges financières		(V)	294		
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	347 / 348	(VI)		45 000
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(41 924)	(68 256)
	B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		41 924
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entrepris nouvelles (11 séries)	986				
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (11 séries)	981				
	ZFA NG (11 séries)	345				
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					
	Zone franche urbaine (11 octies et 11 decies A)	987				
	Jeune entreprise innovante (11 séries A)	989				
	Investissements outre-mer	344				
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		41 924
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * 7.7.1 dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370		41 924

Formulaire obligatoire (article 362 Septies
A bis du Code général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL AVENIR URBAINNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450	12 558	452		454		456	12 558	12 558	
	Matériel de transport	460	5 185	462		464		466	5 185	5 185	
	Autres immobilisations corporelles	470	38 882	472		474		476	38 882	38 882	
Immobilisations financières		480	120	482		484		486	120	120	
TOTAL		490	56 744	492		494		496	56 744	56 744	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	10 301	542	784	544		546	11 085	
	Matériel de transport	550	5 185	552		554		556	5 185	
Autres immobilisations corporelles		560	36 617	562	1 662	564		566	38 279	
TOTAL		570	52 102	572	2 446	574		576	54 549	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.											

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
	①	②	③	④	⑤			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 902 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AVENIR URBAIN

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	77 131	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	77 131
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	41 924
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	119 056

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art 209C du CGI)	996	
--	-----	--	--	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	11 336
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	2 865
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	497
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 969
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepi-Qualia

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AVENIR URBAIN		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/10/2020	et clos le : 30/09/2021	Durée en nombre de mois	1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *
		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024		160
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.